ANNEXE

à l'arrêté modifiant les listes des espèces d'oiseaux justifiant la désignation du site Natura 2000 La Vanoise (zone de protection spéciale FR8210032)

<u>1 - Liste des espèces d'oiseaux figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-II (1er alinéa) du code de l'environnement</u>

A072	Bondrée apivore	Pernis apivorus
A073	Milan noir	Milvus migrans
A076	Gypaète barbu	Gypaetus barbatus
A078	Vautour fauve	Gyps fulvus
A079	Vautour moine	Aegypius monachus
A080	Circaète Jean-le-Blanc	Circaetus gallicus
A091	Aigle royal	Aquila chrysaetos
A103	Faucon pèlerin	Falco peregrinus
A104	Gélinotte des bois	Bonasa bonasia
A215	Grand-duc d'Europe	Bubo bubo
A217	Chouette chevêchette, Chevêchette d'Europe	Glaucidium passerinum
A223	Chouette de Tengmalm	Aegolius funereus
A236	Pic noir	Dryocopus martius
A338	Pie-grièche écorcheur	Lanius collurio
A346	Crave à bec rouge	Pyrrhocorax pyrrhocorax
A408	Lagopède alpin (Lagopède des Alpes)	Lagopus mutus helveticus
A409	Tétras lyre	Tetrao tetrix tetrix
A412	Perdrix bartavelle	Alectoris graeca saxatilis

<u>2 - Liste des autres espèces d'oiseaux migrateurs justifiant la désignation du site au titre de</u> l'article L.414-1-II (2ème alinéa) du code de l'environnement

Néant

Fait le

Le ministre d'État, ministre de la transition La ministre des armées, écologique et solidaire, Pour la ministre et par délégation :

Pour le ministre et par délégation : La directrice de la mémoire, du patrimoine et

Le directeur de l'eau et de la biodiversité des archives

T. VATIN M. ACHARI